

Conseil Municipal du 17 dec.18

Budget 2019: accélérer les transitions

3-(10282). FINANCES : Budget primitif 2019

Le conseil municipal de décembre est un temps fort de la vie démocratique puisqu'il est l'occasion pour les élus de voter le budget prévisionnel pour l'année à venir.

Malgré la situation financière historiquement fragile de la ville et les contraintes nationales, le budget prévisionnel 2019 s'inscrit dans une stratégie financière cohérente depuis 5 ans : indicateurs financiers sains, sobriété en fonctionnement et maintien de l'effort d'investissement, recours modéré à l'endettement et stabilité des taux des impôts locaux.

Consciente du rôle majeur des collectivités locales dans la transition, sensibilisée par les nouveaux rapports du GIEC et fidèle à ses engagements pris lors de la COP21, la Ville fait le choix, à travers ce budget, d'être à la hauteur des défis de demain et engage les transitions, de manière transversale, dans tous ses champs de compétences et toutes ses politiques publiques.

L'ambition est de faire de Grenoble une ville en transitions, démocratique, sociale, et environnementale. Il n'y a pas, à Grenoble, de mesure environnementale qui ne soient pas sociale. Les deux vont de pair.



Le budget 2019 qui a été voté ce soir s'inscrit dans cette volonté de construire :

. **Une ville émancipatrice**, en particulier dans la priorité qu'elle donne à l'**éducation** pour réduire les inégalités, avec notamment avec la poursuite du plan école qui comprend la réhabilitation des groupes scolaires Ampère, Elisée Chatin, Painlevé, la fin des travaux de la nouvelle école Florence Arthaud et de l'extension de l'école Buffon (livraisons rentrée 2019), le démarrage des travaux de

l'école Hoche et de l'école Diderot, ainsi que la poursuite des travaux de dédoublements des classes en REP.

Mais aussi, **l'ouverture des lieux culturels** sur la ville avec le démarrage des travaux du rez-de-chaussée de la Bibliothèque d'études et du patrimoine, ou l'ouverture du nouveau théâtre Prémol.

Et la **rénovation/renouvellement du patrimoine sportif**, avec l'ouverture cette année du nouveau centre sportif Jean-Philippe Motte, et ainsi que la rénovation des locaux jeunesse Cocat pour accueillir des activités sportives

. **Une ville durable**, en particulier dans l'ambition qu'elle porte à la **réduction des pollutions** (avec le déploiement de 3 nouvelles chronovélos, le déploiement de la Zone à Faibles Emissions, renouvellement flotte de véhicules municipaux...), la préservation des ressources (avec le plan lumière, promotion des Eco-matériaux, bâtiments performants...), la qualité des espaces publics (nouveau verger collectif, poursuite de la piétonisation, réaménagement de la place Victor Hugo...).

. **Une ville solidaire et citoyenne**, qui s'appuie sur **l'accès aux droits fondamentaux** de tous les résidents à Grenoble (avec l'ouverture de 20 lits d'accueil médicalisés, Ouverture du dispositif « Un chez Soi d'abord »), **la réduction les inégalités sociales fondées notamment sur le genre, le revenu ou le travail, l'origine réelle ou supposée** (avec de nouvelles actions pour favoriser la pratique du sport féminin, lutte contre les discriminations et stéréotypes via un partenariat avec le camp des 1000 ou le développement des sorties montagne gratuites pour les jeunes et leur familles), **le renouvellement du patrimoine accueillant des personnes fragiles** (avec les travaux de relocalisation du Centre de santé des Géants, la réhabilitation de la résidence autonomie Saint Laurent...)

Pour **Hakim Sabri**, Adjoint aux finances : *Les politiques publiques doivent d'améliorer la vie de la cité au quotidien tout en préparant en l'avenir, en anticipant ses évolutions et les besoins de ses habitants. Faire en sorte que la Ville accompagne le parcours de tous les Grenoblois, à toutes les étapes de la vie ; faire en sorte que tous les Grenoblois soient acteurs de leur ville, quelle que soit leur situation. L'argent public est un bien commun et chaque euro investi doit l'être dans une logique durable et citoyenne.*

C'est ce que s'attache à faire la municipalité à travers ce budget, qui, dans la lignée de la COP21, active toutes les transitions : sociales, démocratiques, environnementales.

Faire des Villeneuves un écoquartier populaire au cœur de la métropole

6-(3075) **POLITIQUE DE LA VILLE**
Approbation des orientations du projet de renouvellement urbain des Villeneuves et approbation de la charte nationale Eco-quartier.



Après une phase ANRU 1, la Ville de Grenoble a poursuivi avec Echirolles, l'élaboration d'un projet commun pour les Villeneuves de Grenoble et d'Échirolles, sous pilotage de la Métropole.

En décembre 2014, le projet des Villeneuves a été retenu dans la liste des 200 quartiers d'intérêt national. Après une première étape contractuelle dite de « protocole de préfiguration » (signé en 2017), qui a permis de mener les études nécessaires à la préparation du projet, celui-ci a été présenté en juillet dernier en comité d'engagement de l'ANRU, par la Métropole et les

Villes, avec les bailleurs sociaux et la Préfecture.

Les partenaires de l'ANRU ont alors donné un avis favorable au projet qui sera décliné dans une convention pluriannuelle dont la finalisation est prévue pour 2019. Celle-ci sera commune aux projets des quartiers des Villeneuves (Grenoble et Échirolles) ainsi que Mistral (Grenoble) et Renaudie-Champberton-la Plaine (Saint-Martin-d'Hères).

La convention définit les opérations et les moyens nécessaires à leur réalisation sur 7 ans (2018-2024) en matière d'habitat (rénovation logements locatifs sociaux et privés, démolitions de logements locatifs sociaux, résidentialisation), de rénovation et construction d'équipements publics, d'aménagement d'espaces publics et économiques. A ces opérations, s'ajoutent des politiques fortes sur les questions d'éducation, de sécurité et tranquillité publique, d'accès à l'emploi, à la santé, aux activités culturelles et sportives...

Au total, environ 446 millions d'euros TTC seront investis dans la convention pour l'ensemble de ces projets. A l'échelle des Villeneuves de Grenoble et Echirolles, l'investissement est de 334,8 millions d'euros HT sur 7 ans (2018-2024) dont 190 millions pour Villeneuve et Village Olympique à Grenoble.

En intégrant le protocole de préfiguration, l'ANRU s'engagera à soutenir le projet des Villeneuves à hauteur plafond de 112,19 millions d'euros.

Le principe d'une contractualisation pour les 3/4 premières années est acté avec engagement d'évaluations des opérations en vue de l'élaboration d'une stratégie de phase 2 en particulier dans le secteur de la Crique Centrale, et détermination d'une clause de revoyure, pour laquelle l'ANRU a prévu dès ce stade un montant maximum de 27,1 millions d'euros de concours financiers.

Le projet des Villeneuves porte une ambition, celle d'un **éco-quartier populaire au cœur de la Métropole, dont la capacité à permettre l'accès pour les ménages modestes sera préservée tout en luttant contre la paupérisation.**

Pour répondre à ces enjeux, est privilégiée :

. Une stratégie sur l'habitat fondée sur des réhabilitations différenciées du parc public et privé,

. Une logique de mutation des espaces par les franges pour identifier le parc Jean Verlhac comme un équipement d'agglomération

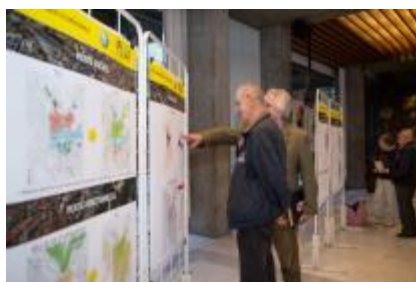
. Le confortement des polarités de quartier existantes autour d'une offre en commerces et services, indispensable à l'attractivité résidentielle de ces quartiers d'habitation.

. Une volonté de veiller à une amélioration de la tranquillité, au développement de l'action sociale de proximité, de la promotion de l'éducation et au développement de structures en faveur de la jeunesse.

Pour Maryvonne Boileau, conseillère municipale déléguée à la politique de la ville : *« La réussite de ce projet est nourrie et indissociable de son volet humain, intégrant également les questions d'éducation, d'emploi, d'insertion d'amélioration des conditions de vie des habitants, d'action sociale, de tranquillité publique et de cadre de vie. »*

Penser l'aménagement urbain à l'échelle de la métropole

7-(10531). URBANISME AMENAGEMENT : Avis de la Ville de Grenoble sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté



Le Conseil municipal de Grenoble émet un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui s'appliquera sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Le PLUi, qui fera l'objet d'une enquête publique, sera définitivement adopté et exécutable à la fin de l'année 2019.

La Ville de Grenoble, dans son avis, a souligné les grandes qualités de ce dossier qui concerne désormais 49 communes et remplacera les PLU communaux.

Dès 2020, les constructions seront mieux encadrées, plus respectueuses de l'environnement, du paysage et de la biodiversité. Le PLU permettra aussi de limiter plus efficacement l'extension urbaine sur les terres agricoles et naturelles. La réglementation thermique RT 2012-20%, déjà en application à Grenoble, sera généralisée sur toute la Métropole. Les constructions devront aussi, première en France, s'adapter à une orientation particulière du PLUi (OAP) sur la qualité de l'air notamment intérieur.

A Grenoble, les hauteurs seront limitées à 32 mètres de haut maximum, confirmant ainsi la délibération de 2014 de la Ville réduisant les hauteurs maximales pour préserver les paysages. Au niveau des mobilités, le PLUi encouragera aussi la dynamique portée par le Plan de Déplacements Urbains en réduisant notamment les stationnements automobiles obligatoires ou encore en doublant les locaux vélo partout sur le territoire. Le PLUi s'attachera aussi à promouvoir une ville mixte et dynamique, avec une réelle mixité sociale et des taux minimaux de logement social imposés, avec des centralités

commerciales prévues, des linéaires commerciaux renforcés au centre-ville ou encore des zonages permettant de développer l'activité économique.

Vincent Fristot, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et de la Transition énergétique, déclare : « Avec ce PLUi nous avons un vrai document de transition énergétique et environnementale à l'échelle du bassin de vie. On pense enfin le développement de la ville non pas en termes de limites communales mais en fonction des enjeux de tout un territoire. Les décisions prises à notre arrivée en 2014 sont confortées, la RT 2012-20% mise en place à Grenoble est élargie à toute la Métropole, la limitation des hauteurs est confirmée. Avec l'orientation paysage du document les continuités écologiques, les corridors, les plantations et la pleine terre seront renforcées. »

Mondane Jactat, Adjointe au Maire en charge de la Santé, déclare : « Les notions de santé et de bien être des habitants sont mises au cœur de ce document stratégique pour l'avenir de toute l'agglomération. Première en France, la qualité de l'Air fait l'objet d'une Orientation d'aménagement et de programmation particulière dans le PLUi. Concrètement celle-ci permet que les constructions, notamment le long des zones les plus polluées, soient plus encadrées ».

Les chiffres du PLUi

9,5 ha : C'est l'augmentation de la surface classée en espaces verts et naturels à Grenoble par rapport au PLU actuel

19,5 ha : Il s'agit de la réintroduction en ha de terre agricoles (sur la Bastille) au sein de la commune de Grenoble.

20 % : c'est la réduction de la consommation de terre agricole sur toute la Métropole prévue par rapport aux anciens PLU communaux additionnés

32 m : c'est la hauteur maximale des constructions à Grenoble

20 : RT 2012 - 20% : C'est la norme thermique obligatoire désormais sur toute la métropole (déjà en vigueur à Grenoble).

1000 m² : si une construction neuve atteint cette surface, elle devra obligatoirement prévoir une source de production d'énergies renouvelables.

0 : sur certains rdc du centre-ville, il ne sera admis aucune autre activité que du commerce et de la restauration (interdiction notamment des « services » (banques, agences...))

3 : c'est le nombre de PAPA(s) (Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement) situés à Grenoble, soit des zones stratégiques à fort potentiel sur lesquelles la Ville souhaite encadrer les futurs aménagements. A Grenoble il s'agit des quartiers Lyautey/Hoche, Alma, et Allibert

2 X Plus : les constructeurs devront désormais prévoir environ deux fois plus de stationnement vélo qu'avant dans les nouveaux bâtiments de logement ! (sur la base d'un logement moyen à 70m²)

2 X Moins : En centre-ville, au sein des quartiers Berriat, Ile Verte ou Presqu'île, où il est aujourd'hui exigé une place par logement, demain le PLUi permettra de baisser cette exigence de moitié environ (1place/140m²Surface de plancher soit environ 0,5 place par logement sur la base d'un logement moyen de 70m²).

Malnutrition au Yémen : la Ville vote une aide d'urgence

14-(11157) ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE Aide humanitaire d'urgence aux populations yéménites.



Photo @Unicef

En raison de la guerre civile qui déchire le pays depuis 2014, le Yémen est en proie à l'une des plus graves crises humanitaires. Selon l'UNICEF, 1,8 million d'enfants souffrent de malnutrition, dont 400 000 luttent pour continuer à vivre. Plus d'1,1 million de femmes enceintes souffrent également de malnutrition, ce qui met en péril la santé de leurs enfants avant même leur naissance. Le manque de nourriture, l'absence d'eau potable et les maladies contribuent à aggraver la situation.

Pour contribuer à remédier à cette situation critique, la Ville de Grenoble propose d'utiliser à titre exceptionnel son fonds d'urgence, et verser ainsi une aide de 6000€ à l'UNICEF via le « Programme Unicef Yémen ». Cette ONG fournit des produits de première nécessité à 275 000 enfants dans le monde et apporte de l'eau potable à plus de 5 millions de personnes.

Pour Bernard Macret, adjoint aux solidarités internationales : *«Aider les populations civiles yéménites est aujourd'hui une urgence. Comme souvent, les enfants sont les premières victimes des conflits. Le Yémen est probablement aujourd'hui le pays où le taux de malnutrition est le plus élevé, les ressources en eau sont faibles également, et les services publics quasi inexistantes. Même si c'est peu face aux besoins immenses de ce pays, je me réjouis du vote de cette délibération ».*

La numothèque s'ouvre sur la métropole

15-(6554). AFFAIRES CULTURELLES :
Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Convention de Gestion dans le cadre de la Numothèque.



En 2017, 15,65 % des inscrits à la bibliothèque de Grenoble sont des habitants de la métropole (hors Grenoble). La bibliothèque municipale de Grenoble mène aussi des actions à destination des métropolitains (accueil du public étudiant, rencontres du Printemps du livre, extension de la numothèque...).

Cet été, la numothèque s'ouvrira à l'ensemble des usagers des communes de la Métropole.

Lancée en octobre 2016, la numothèque est une bibliothèque numérique. Elle permet de consulter dans la même interface l'ensemble des ressources numériques proposées par la bibliothèque : des livres numériques, des journaux et des revues, des images du patrimoine local, des cours en ligne, des films ou de la musique.

L'accès à la numothèque est libre et gratuit et permet de consulter des livres, la presse, regarder des films ou écouter de la musique, ainsi que de consulter le patrimoine numérisé (les manuscrits de Stendhal par exemple), les conférences filmées dans les bibliothèques/

Depuis son lancement, l'interface a comptabilisé 82 000 sessions, pour 26 000 utilisateurs.

Corinne Bernard, Adjointe aux Cultures, déclare : *« Avec la numothèque, les abonnés métropolitains bénéficieront bientôt d'un accès gratuit, 24h/24, et en quelques clics à des livres numériques, des films en VOD, de la musique, de la presse, de l'auto-formation accessibles en ligne... »*

La numothèque est très facile d'usage et est accessible aux personnes en situation de handicap.

Ce nouveau service va permet d'atteindre de nouveaux publics.

L'ouverture de la numothèque à tous les usagers de la Métropole réaffirme le rôle essentiel de la lecture publique dans la vie du territoire. »